

LE DIF : DYNAMISER SA MISE EN OEUVRE

DROITS ET OBLIGATIONS DES SALARIÉS ET DE L'EMPLOYEUR

CE QUI CHANGE :

Portabilité du DIF : rappel des obligations et retours d'expérience sur la mise en pratique de cette mesure

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cadre juridique du Droit Individuel à la Formation (DIF)

- > Conditions d'acquisition et d'utilisation : calcul des droits au DIF
- > Quelles sont les actions éligibles ?
- > Droits et obligations de l'employeur et du salarié
- > Accessibilité du DIF pour les salariés en CDD et rôle d'information de l'entreprise

Quiz récapitulatif

Le DIF et la rupture du contrat de travail

- > Portabilité du DIF : impact des évolutions législatives
 - principe de la portabilité du DIF
 - conditions de la portabilité
 - mise en oeuvre du DIF portable et son financement pendant le préavis ou lors de l'embauche
- > Les ruptures du contrat de travail qui n'ouvrent pas droit au DIF portable
- > Différence entre portabilité et transférabilité

Le DIF et les autres dispositifs de formation

- > Comment positionner le DIF dans le dispositif global de la Formation Professionnelle Continue (FPC) ?
- > Le DIF dans le cadre de la branche professionnelle
- > Positionnement DIF/plan et DIF/période de professionnalisation
- > Choix par l'entreprise des actions recevables au titre du DIF : critères de choix, communication

Cas pratique : critères de choix d'un dispositif de formation

Financer le DIF

- > Le coût du DIF
 - coût pédagogique et frais à la charge de l'employeur
 - allocation formation et principes de rémunération
 - imputabilité des actions réalisées au titre du DIF
 - DIF pendant et hors temps de travail
- > Financements possibles dans le cadre de la FPC : par l'employeur ou l'organisme collecteur (OPCA), en cas de période de professionnalisation

Exercice de simulation des coûts du DIF

Gérer le DIF au quotidien

- > Quelles procédures mettre en place ?
- > Gérer les demandes des salariés : l'accord employeur, critères d'acceptation et gestion du refus
- > Gestion des compteurs DIF : impact des périodes d'interruption du contrat de travail
- > Impacts sur la gestion des plannings et de la paie

Dynamiser la mise en oeuvre et le suivi du DIF

- > Construire une offre de formation DIF et faire du DIF un outil de gestion des compétences
- > Améliorer la gestion administrative et limiter les lourdeurs
- > Organiser la communication sur le DIF et sur la portabilité du DIF

Atelier : analyse de pratiques concernant la mise en oeuvre du DIF dans son entreprise et plan d'amélioration personnalisé

LES PLUS DE CETTE FORMATION :

- Plusieurs années après sa création, une présentation des bonnes pratiques de mise en oeuvre du DIF
- Une formation personnalisée tenant compte du contexte conventionnel des participants
- La possibilité de travailler sur la base de ses propres documents : documents élaborés ou en cours d'élaboration en matière de DIF, accord de branche, fiches DIF et périodes de professionnalisation de l'OPCA
- La construction d'un plan d'action personnalisé de mise en oeuvre et d'optimisation du DIF

 **DURÉE** 1 jour



OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre juridique et la mise en oeuvre du Droit Individuel à la Formation (DIF) dans l'entreprise.
- Comprendre les enjeux et les incidences concrètes de la "portabilité du DIF" pour mieux la gérer.
- Savoir répondre à une demande de DIF et organiser la gestion administrative du dispositif.
- Choisir le meilleur montage financier du DIF en fonction de la branche de l'entreprise.
- Faire du DIF un outil de développement des compétences au service de l'entreprise et du salarié.



VOUS ÊTES

Responsables et assistants RH/formation, représentants du personnel, gestionnaires de la paie

Prérequis :

Connaître l'environnement juridique de la formation professionnelle



LIEU ET DATES

Paris Montparnasse
6 février 2012
23 novembre 2012

PRIX 845 € H.T. - Réf : **06ADIF**

Validité 30/06/2012. Inklus : support, e-ressources et évaluation  les mesures de la formation

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS : Marie-Laure VOUILLE

Tél : 02 43 23 09 09 - Fax : 02 43 23 77 07 - formation@gereso.fr

CETTE FORMATION EN INTRA - Tél. : 02 43 23 59 89 - intra@gereso.fr



GERESO
FORMATION